



**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
« SÉANCE ORDINAIRE » DU
JEUDI 20 NOVEMBRE 2008 / 18 H 30**

Président de séance

Monsieur Damien MOREL, maire

Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Luc ANSELLE

Membres élus

Présents	Monsieur Damien MOREL, Maire Monsieur Jean-Luc ANSELLE, 1 ^{er} adjoint Monsieur Olivier EVERAERE, 2 ^{ème} adjoint Monsieur Marc LEGRAND, 3 ^{ème} adjoint Madame Karine DEBUSSCHÈRE, 4 ^{ème} adjointe Madame Monique DEVISSCHER	Monsieur Patrick PREVOST Madame Marie-Paule CORNUAU Madame Aurélie HEDEN Monsieur Francis FLAJOLET Monsieur Casimir LETELLIER Madame Christine TAVERNIER – TRACHE
Absent(s) Excusé(s)	Monsieur Claude SCHIEPTES, donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc ANSELLE Mademoiselle Sandrine DERUDDER, donne pouvoir à Madame Aurélie HEDEN Madame Delphine LAVISSE – DELHAYE, donne pouvoir à Madame Karine DEBUSSCHÈRE	

M. Jean-Luc ANSELLE accepte avec l'accord du conseil d'assurer le rôle de secrétaire de séance.

Le Procès Verbal de la réunion de Conseil Municipal du 14 octobre est adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour la question n° 2008-60. Proposition acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1 Question n° 2008-045 : Commission Communales des Impôts Directs
- 2 Question n° 2008-046 : Groupe de travail « ZPR »
- 3 Question n° 2008-047 : Rapport Gens du Voyage - CASO 2007
- 4 Question n° 2008-048 : Rapport Assainissement Collectif - CASO 2007
- 5 Question n° 2008-049 : Rapport Assainissement Non Collectif - CASO 2007
- 6 Question n° 2008-050 : Rapport Eau potable - CASO 2007
- 7 Question n° 2008-051 : Rapport Elimination Déchets Ménagers - CASO 2007
- 8 Question n° 2008-052 : Rapport Transport Collectif - CASO 2007
- 9 Question n° 2008-053 : Rapport Complexe Culturel Daniel Balavoine - CASO 2006-2007
- 10 Question n° 2008-054 : Rapport Office de Tourisme - CASO 2007
- 11 Question n° 2008-055 : Modifications budgétaires 2008
- 12 Question n° 2008-056 : Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement Global (PAPAG)
- 13 Question n° 2008-057 : Assurances communales – Risque Employeur
- 14 Question n° 2008-058 : Achat Matériel
- 15 Question n° 2008-059 : Dossier église
- 16 Question n° 2008-060 : Extension de l'éclairage public
- 17 Questions diverses

1 Question n° 2008-045 : Commission Communales des Impôts Directs

- Vu la non-conformité de la précédente délibération relative à la commission communale des impôts directs

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

> Annule la délibération n° 2008-0010

> Adopte la liste des commissaires titulaires et suppléants des commissions communales des impôts directs, à savoir :

COMMISSAIRES TITULAIRES :

NOM	PRENOM	PROFESSION	AU TITRE DE *	ADRESSE
BERNARD	MICHEL		RES	28 ROUTE D'ARQUES
ANSELLE	JEAN-LUC	RETRAITE	RES	3 RUE DE LA BRIQUETERIE
CARETTE	JEAN-PAUL	RETRAITE	RES	45 RUE DU ROMELAERE
COLIN	CLAUDE	RETRAITE	RES	16 ROUTE DE SAINT-OMER
LASAGESSE	CHRISTIAN	AGRICULTEUR	RES	17 RUE DU GRAND NIEPPE
EVERAERE	OLIVIER	ARCHITECTE	RES	9 COIN DE L'ABBAYE
DUWAT	DOMINIQUE	RETRAITE	RES	11 RESIDENCE DE L'ABBAYE
LASAGESSE	BERTRAND	AGRICULTEUR	RES	21 RUE DU GRAND NIEPPE
MOREL	REGIS	RETRAITE	RES	15 CHEMIN DU GRAND BROUCK
CHERMEUX	DAVID	CADRE	RES	5 RESIDENCE DE L'ABBAYE
BONDUELLE	JEAN-MARIE		- BOIS - EXT	La WOESTYNE - 59173 RENESECURE
PETIT	JEAN-PIERRE		- BOIS - EXT	26 RUE DES FRERES CAMUS - 62219 LONGUENESSE

COMMISSAIRES SUPPLEANTS :

NOM	PRENOM	PROFESSION	AU TITRE DE *	ADRESSE
LAMBERT	RONAN	AGRICULTEUR	RES	LE ZUDBROUCK
PELTIER	PIERRE	RETRAITE	RES	16 ROUTE D'ARQUES
MOREL	DAMIEN	CHEF DE PROJET INFORMATIQUE	RES	24 CHEMIN DU GRAND BROUCK
VANNEUVILLE	ALCIDE	RETRAITE	RES	14 ROUTE DE SAINT-OMER
LEGRAND	MARC	PROFESSEUR	RES	7 RESIDENCE DE L'ABBAYE
DECRAWER	CHRISTIAN	RETRAITE	RES	86 ROUTE DE SAINT-OMER
BEDAGUE	GERARD	RETRAITE	RES	3 CHEMIN DE BONEGHEM
DEWINCK	MARC	MEDECIN	RES	5 RUE DU GRAND BAGARD
DEPRE	PASCAL	ENSEIGNANT	RES	1 LA CANARDERIE
QUEVAT	ROBERT		EXT	17 RUE LECLERC – 62190 LILLERS
GALAMEZ	CLAUDE	MEDECIN,	BOIS	2 RUE DU GRAND NIEPPE
DEWINTRE	CLAUDE		BOIS EXT	95 CHEMIN DES SABLONNIERES – 62120 AIRE SUR LA LYS

* Propriétaire de bois = BOIS

* Résident = RES

* Extérieur = EXT

2 Question n° 2008-046 : Groupe de travail « ZPR »

Rapporteur : Monsieur Damien MOREL

- Vu la nécessité de proposer à la Préfecture trois membres élus titulaires et leurs suppléants au sein de groupe de travail sur la zone de publicité restreinte (en sus de Monsieur le Maire, en tant que Président de celui-ci)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, propose :

- Monsieur Francis FLAJOLET en tant que membre titulaire et Monsieur Casimir LETELLIER, suppléant
- Madame Monique DEVISSCHER en tant que membre titulaire et Madame Christine TAVERNIER, suppléante
- Monsieur Olivier EVERAERE en tant que membre titulaire et Monsieur Patrick PREVOST, suppléant

3 Question n° 2008-047 : Rapport Gens du Voyage - CASO 2007

Rapporteur : Monsieur Damien MOREL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve dans son intégralité le compte-rendu technique et financier 2007 sur l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage réalisé par la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer.

4 Question n° 2008-048 : Rapport Assainissement Collectif - CASO 2007

Rapporteur : Monsieur Damien MOREL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve dans son intégralité le rapport 2007 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif réalisé par la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer.

5 Question n° 2008-049 : Rapport Assainissement Non Collectif - CASO 2007

Rapporteur : Monsieur Damien MOREL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve dans son intégralité le rapport 2007 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif réalisé par la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer.

6 Question n° 2008-050 : Rapport Eau potable - CASO 2007

Rapporteur : Monsieur Damien MOREL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve dans son intégralité le rapport 2007 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable réalisé par la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer.

7 Question n° 2008-051 : Rapport Elimination Déchets Ménagers - CASO 2007

Rapporteur : Monsieur Damien MOREL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve dans son intégralité le rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers par la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer.

8 Question n° 2008-052 : Rapport Transport Collectif - CASO 2007

Rapporteur : Monsieur Damien MOREL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve dans son intégralité les comptes-rendus techniques et financiers 2007 de l'exploitation des transports collectifs par la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer.

9 Question n° 2008-053 : Rapport Complexe Culturel Daniel Balavoine - CASO 2006-2007

Rapporteur : Monsieur Damien MOREL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve dans son intégralité compte-rendu annuel technique et financier 2006/2007 du Complexe Culturel d'Agglomération Daniel BALAVOINE.

10 Question n° 2008-054 : Rapport Office de Tourisme - CASO 2007

Rapporteur : Monsieur Damien MOREL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve dans son intégralité le compte-rendu technique et financier 2007 de l'office de Tourisme du pôle réalisé par la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer.

11 Question n° 2008-055 : Modifications budgétaires 2008

Madame Delphine LAVISSE prend part à la réunion du Conseil Municipal.

Rapporteur : Monsieur Marc LEGRAND

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

- Vu le budget de la commune,

- Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réalimenter certains comptes pour effectuer des dépenses d'investissement et d'autoriser les décisions modificatives suivantes du budget de l'exercice 2008 :

- Transfert de 3 500 € du compte 2313 (constructions) au compte 2188 (autres immobilisations corporelles), pour l'achat de panneaux d'informations, de support pour cycles et de drapeaux
- Transfert de 1 500 € du compte 2313 (constructions) au compte 2184 (mobilier), pour l'achat de casiers à vaisselle
- Transfert de 49 000 € du compte 2313 (constructions) au compte 2182 (matériel de transport), pour l'achat de tracteur et de matériel agricole
- Transfert de 1 000 € du compte 2315 (installations de matériel et outillage technique) au compte 2158 (autres installations de matériel et d'outillage), pour l'achat d'un échafaudage
- Transfert de 1 000 € du compte 2315 (installations de matériel et outillage technique) au compte 2152 (installations de voirie), pour l'achat de barrières et de jardinières
- Transfert de 4 000 € du compte 020 (dépenses imprévues) au compte 2157 (matériel et outillage de voirie) pour l'achat et l'installation d'une guirlande électrique de Noël

- Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'alimenter le chapitre 62 (autres services extérieurs) et d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2008 :

- Transfert de 100 € du compte 022 (dépenses imprévues) au compte 6251 (voyages et déplacements) à hauteur de 50 € et 6256 (missions) à hauteur de 50 €, pour les frais de déplacements et de missions du personnel communal

- Monsieur le Maire propose de suivre le conseil de Monsieur le Trésorier Principal et de prévoir le risque éventuel de non paiement d'une créance, afin de ne pas déséquilibrer le budget communal et d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2008 :

- Transfert de 10 000 € du compte 022 (dépenses imprévues) au compte 6817 (Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulant) sur deux ans, soit 5 000 € en 2008 et 5 000 € en 2009.

- Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'alimenter le chapitre 61 (services extérieurs) et d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2008 :

- Transfert de 1500 € du compte 022 (dépenses imprévues) au compte 61524 (bois et forêts), pour l'élagage et l'abattage d'arbres

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les décisions modificatives ci-dessus.

12 Question n° 2008-056 : Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement Global (PAPAG)

Rapporteur : Monsieur Damien MOREL

- Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L123-2
- Vu l'avis rendu par le Service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération de Saint Omer

Article L123-2 du Code de l'Urbanisme

«Dans les zones urbaines ou à urbaniser, le plan local d'urbanisme peut instituer des servitudes consistant à interdire, sous réserve d'une justification particulière, dans un périmètre qu'il délimite et pour une durée au plus de cinq ans dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global, les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement, les travaux ayant pour objet l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension limitée des constructions existantes sont toutefois autorisés»

Institution de la servitude, caractéristiques et effets

Pour le cas qui nous intéresse, il s'agirait d'instituer cette servitude sur les terrains situés sur la zone 1AU, entre la forêt et le Schoubrouck. Ce sont des terrains stratégiques, nus, qui pourraient renforcer la centralité du village, accueillir de nouveaux habitants, services et/ou commerces. Le fonctionnement des quartiers alentours pourrait également en être amélioré.

Réglementairement, tout nouveau projet de construction serait interdit dans la zone, pour une durée maximale de 5 ans, le temps pour la collectivité d'élaborer un schéma d'aménagement ou d'affiner un projet de développement sur ces terrains (avec l'aide d'un bureau d'études, de la CASO, dans le cadre de l'appel à projet lancé par le PNR auquel nous avons répondu...),

Si ce projet est clairement défini par la municipalité et répond à ses attentes dans le délai d'un an ou deux par exemple, la servitude tombe, et les terrains sont à nouveau constructibles, mais dans le respect du schéma d'aménagement nouvellement établi. Dès lors, la réalisation du projet peut-être faite par le propriétaire lui-même, la collectivité, un aménageur...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'instauration du PAPAG sur la zone concernée à savoir la zone 1AU entre la forêt et la rivière Schoubrouck.

13 Question n° 2008-057 : Assurances communales – Risque Employeur

Rapporteur : Monsieur Marc LEGRAND

Sur le rapport de Monsieur Marc LEGRAND, maire adjoint délégué aux finances (Rapport n° 2008-0057)

Vu l'avis favorable de la commission finances et travaux du 14 novembre 2008,

Considérant les offres reçues par les différents assureurs,

Considérant l'importance de couvrir la commune au niveau du risque employeur et Vu les offres reçues,

Considérant que l'offre globale (risque employeur inclus) de la SMACL permet d'abaisser le montant des charges communales d'assurances de manière significative (sur la base de la comparaison de l'année 2008)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Retient la proposition d'assurance ALEASSUR présenté par la SMACL, sans franchise et avec options Juripacte plus et Promut Plus
- Retient la proposition risque employeur de la SMACL,

Autorise le maire à engager toute démarche permettant la finalisation et la signature des contrats qui prendront effet le 1 janvier 2009 (sauf assurance véhicule, le 22 mai 2009).

14 Question n° 2008-058 : Achat Matériel

Rapporteur : Monsieur Marc LEGRAND

- Sur le rapport de Monsieur Marc LEGRAND, maire adjoint délégué aux finances (Rapport n° 2008-0058)
- Vu l'avis favorable de la commission finances et travaux du 14 novembre 2008,
- Considérant les offres reçues par différents prestataires,
- Considérant que l'achat de matériel permettra d'améliorer le service offert aux habitants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Retient la proposition de la société LEMAIRE plaisance relative à l'achat du matériel suivant :
 - o Tracteur Kubota 32 cv
 - o Cabine
 - o Benette galva
 - o Epareuse
 - o Balayeuse Cochet
 - o Remorque DEVES tribenne 3 tonnes
 - o Distributeur Sel et Sable

Pour un montant maximal de 42 000 euros HT

- Décide de s'assurer de la bonne information de l'agent communal sur les risques inhérents à l'utilisation du matériel et lui proposera de passer le CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité)

Ces achats seront inscrits au budget communal 2008 et feront l'objet d'une demande de participation auprès de la CASO.

15 Question n° 2008-059 : Dossier église

Rapporteur : Monsieur Olivier EVERAERE

- Vu le rapport de Monsieur Olivier EVERAERE,
- Considérant la volonté de la commune de mener une politique culturelle et touristique,
- Considérant la volonté de la commune d'intégrer dans son projet le développement durable,
- Considérant la volonté de préserver son patrimoine,
- Considérant que l'église est un bâtiment communal situé au carrefour de la forêt de Clairmarais (500 000 visiteurs par an) et du marais (notamment la Réserve Naturelle Nationale des Etangs du Romelaëre, plus de 120 000 visiteurs par an),
- Considérant que le diagnostic réalisé en 2003 et réactualisé récemment n'est pas suffisant aux yeux de la fondation du patrimoine pour être éligible au label et donc aux subventions éventuelles associées,
- Considérant que le montant de cette étude pourra être intégré au projet global et à ce titre sera éligible à subventions,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

- de lancer une consultation auprès de plusieurs architectes pour une mission de base de maîtrise d'oeuvre comprenant :
 - o l'avant projet
 - o le projet
 - o l'assistance contrat travaux
 - o le visa
 - o la direction exécution travaux
 - o la réception

avec une tranche ferme pour l'avant projet et une tranche conditionnelle comprenant les autres éléments de mission.

- d'inscrire cette dépense au budget 2009

16 Question n° 2008-060 : Extension de l'éclairage public

Rapporteur : Monsieur Olivier EVERAERE

- considérant le souhait d'étendre l'éclairage public sur le territoire de la commune
- considérant la volonté d'oeuvrer pour une diminution de la consommation d'énergie et donc pour la préservation de notre planète
- vu le rapport n° 2008-0060 (devis sociétés Blot, Demousselle et Citéos)
- considérant le devis de l'entreprise BLOT Electricité :
 - > Extension de réseau d'éclairage public (rue du Romelaëre, lotissement « le village », chemin de Boneghem, embarcadère) = 8972,72 € HT
 - > Travaux de réduction de puissance (rue du Romelaëre, station d'épuration et « résidence de l'abbaye », lotissement « le village », lieu-dit « la héronnière » et « résidence de la forêt ») = 9801,34 € HT

Soit un montant global Hors Taxe = 18774,06 euros

- Considérant le plan de financement suivant :

Subvention FDE : 8573 € HT soit 46 % (extension de réseau à 30%, limitation puissance à 60%)
 Subvention DGE : 5632 € HT soit 30%

Fonds propres : 4569 € HT soit 24%

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- > de retenir la société « BLOT Electricité » pour la réalisation des travaux susvisés
- > de valider le plan de financement
- > d'autoriser monsieur le Maire à présenter la demande au titre de la DGE 2009
- > d'autoriser monsieur le Maire à effectuer toute demande de subvention dans le cadre de ce projet
- > d'inscrire cette dépense au budget 2009

17 Questions diverses

- FINANCES : Monsieur Marc LEGRAND présente à l'ensemble du conseil municipal le bilan financier de la commune au 18 novembre, à savoir une situation financière très saine.
- ADSL : Monsieur le Maire informe l'assemblée que, selon Monsieur Bertrand PETIT, conseiller général, l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer sera couvert par le réseau haut-débit d'ici à la fin du premier semestre 2009.
- VOEUX : Après consultation du conseil municipal, Monsieur le Maire fixe la cérémonie des vœux du maire au samedi 10 janvier à 11h, à la salle communale
- CNRACL / IRCANTEC : la commune a versé par erreur des cotisations pour l'un de ses agents entre 1989 et 1992 à l'Ircantec, au lieu de la Cnracl. Cette dernière ayant réclamé son dû, la commune va se retourner vers l'Ircantec pour obtenir restitution des sommes indûment versées.
- TRAVAUX DE VOIRIE : l'entreprise « Baude Billet » retenue pour la réfection de route a fourni un devis complémentaire d'un montant de 8235,06 € TTC. Après explication de Monsieur Casimir Letellier, le conseil municipal accepte le devis (qui sera réactualisé afin de tenir compte de l'évacuation des eaux, montant attendu environ 10000 euros TTC).
- PLAN COMMUNAL : le conseil municipal approuve la démarche de Monsieur le Maire de solliciter des entreprises pour la création d'un plan communal, qui n'existe pas à ce jour et qui pourrait constituer une action issue de la taxe de séjour.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu jeudi 29 janvier 2009 à 18h30.

A 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt la séance.
